



Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/HRC/2/L.17
2 octobre 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME
Deuxième session
Point 2 de l'ordre du jour

**MISE EN APPLICATION DE LA RÉOLUTION 60/251 DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 15 MARS 2006 INTITULÉE
«CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME»**

Cuba: projet de décision

**2006/... Effets des politiques de réforme économique et de la dette extérieure
sur la jouissance effective de tous les droits de l'homme**

Le Conseil des droits de l'homme, rappelant la résolution 2005/19 de la Commission des droits de l'homme en date du 14 avril 2005 et prenant note du rapport de l'expert indépendant sur les effets des politiques d'ajustement structurel et de la dette extérieure sur la jouissance effective de tous les droits de l'homme, en particulier des droits économiques, sociaux et culturels (E/CN.4/2006/46 et Add.1), décide de prier le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme d'organiser des consultations d'experts pour contribuer à l'élaboration en cours du projet de principes directeurs généraux auxquels les États ainsi que les institutions financières nationales et internationales, publiques et privées, devraient se conformer pour la prise de décisions et la mise en œuvre de programmes de remboursement de la dette et de

réforme structurelle, y compris ceux découlant de l'allègement de la dette extérieure, et d'inviter les institutions financières internationales, notamment la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, ainsi que les banques régionales de développement, les organismes compétents des Nations Unies et les experts et partenaires nationaux à apporter leur concours à ces consultations.
